

**ASSEMBLÉE ORDINAIRE  
TENUE LE 14 JUILLET 2014  
AU BUREAU MUNICIPAL**

SONT PRÉSENTS :

Monsieur Guy Rochette, conseiller au siège # 1 maire suppléant  
Monsieur Alexandre Morin, conseiller au siège # 2  
Monsieur Marc Boiteau, conseiller au siège # 3  
Monsieur Bruce Wallace, conseiller au siège # 5  
Madame Mélanie-Anne Bousquet, conseillère au siège # 6

SONT ABSENTS:

Madame Dominique Payette, mairesse  
Monsieur Brian Ross, conseiller au siège # 4

Monsieur Guy Rochette, préside l'assemblée et madame Guylaine Thibault agit à titre de greffière.

ORDRE DU JOUR :

- 01- Adoption de l'ordre du jour.
- 02- Adoption des procès-verbaux.
- 03- Gestion administrative :
  - a) Rapport sur les autorisations de dépenses;
  - b) Comptes à payer;
  - c) Comptes à recevoir.
- 04- Évaluation municipale - Délégation de compétence.
- 05- Plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'aqueduc et d'égouts.
- 06- Programme d'infrastructures Québec-Municipalités volet 1.5 - Demande de subvention.
- 07- Varia.
- 08- Période de questions.

11-14-01 Adoption de l'ordre du jour

Résolution 2014-065 Il est proposé par monsieur Bruce Wallace, conseiller, appuyé par monsieur Marc Boiteau, conseiller, et unanimement résolu que soit adopté l'ordre du jour tel que présenté dans l'avis de convocation.

11-14-02 Adoption des procès-verbaux

Résolution 2014-066 Il est proposé par monsieur Marc Boiteau, conseiller, appuyée par monsieur Bruce Wallace, conseiller, et unanimement résolu que soit adopté les procès-verbaux suivants:

- no. 2014-08 séance ordinaire du 17 juin 2014;
- no. 2014-09 séance extraordinaire du 26 juin 2014;
- no. 2014-10 séance extraordinaire du 2 juillet 2014.

11-14-03 Gestion administrative

a) Rapport sur les autorisations de dépenses

Madame Guylaine Thibault, secrétaire-trésorière, dépose la liste des autorisations de dépenses de juin 2014.

Chaque conseiller a reçu une copie de ce document.

b) Comptes à payer

Résolution 2014-067 ATTENDU QUE les comptes à payer au 30 juin 2014 totalisent un montant de 13 374,99 \$;

ATTENDU QUE chacun des conseillers a reçu une copie de la liste des comptes payables, des factures payées par paiement électronique et des chèques émis sans résolution;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Alexandre Morin, conseiller, appuyé par monsieur Bruce Wallace, conseiller, et unanimement résolu :

QUE tous les rapports déposés soient acceptés;

QUE soit entériné le paiement des factures payées par paiement électronique (17 042,67 \$) ainsi que des chèques émis sans résolution (4 713,44 \$);

QUE soit autorisé le paiement des comptes payables au 30 juin 2014, et ce, selon les échéances prescrites.

c) Comptes à recevoir

Madame Guylaine Thibault, secrétaire-trésorière, dépose la liste des taxes à recevoir au 10 juillet 2014 qui totalisent un montant de 64 234,27\$. De plus, elle informe que les propriétaires ayant des arrérages de taxes pour l'année 2012, recevront d'ici le 10 septembre 2014, une lettre les informant de leurs obligations de payer sous peu pour éviter une vente pour non-paiement de taxes.

Chaque conseiller a reçu une copie de ce document.

11-14-04 Évaluation municipale - Délégation de compétence

Résolution 2014-068 ATTENDU QU'en vertu de l'article 5 de la *Loi sur la fiscalité municipale*, la MRC de La Jacques-Cartier a compétence en matière d'évaluation foncière à l'égard d'une municipalité locale autre qu'une municipalité régie par la *Loi sur les Cités et Villes* dont le territoire est compris dans le sien;

ATTENDU QUE le contrat en matière d'évaluation foncière de la MRC de La Jacques-Cartier vient à échéance le 31 décembre 2014;

ATTENDU QUE la MRC procèdera à un appel d'offres pour les municipalités régies par le Code municipal et les Villes s'étant assujetties à la compétence de la MRC en matière d'évaluation foncière;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 935 du Code municipal du Québec, la MRC de La Jacques-Cartier devra procéder à un appel d'offres public afin de mandater une firme pour effectuer les travaux;

ATTENDU QUE Ville de Lac-Delage souhaite s'assujettir à la compétence de la MRC afin de bénéficier des taux obtenus à l'échelle régionale et qu'à cet effet elle doit déléguer sa compétence en matière d'évaluation foncière à la MRC;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Alexandre Morin, appuyé par monsieur Marc Boiteau, tous deux conseillers, et unanimement résolu :

QUE le préambule fasse partie de la présente résolution;

QUE Ville de Lac-Delage délègue compétence en matière d'évaluation foncière à la MRC de La Jacques-Cartier et que celle-ci accepte de contribuer au paiement des dépenses dès le 1er janvier 2015.

11-14-05 Plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'aqueduc et d'égouts

Résolution 2014-069 ATTENDU QUE Ville de Lac-Delage désire ajouter des travaux prioritaires à son plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'aqueduc et d'égouts ;

ATTENDU l'obligation de réviser le plan d'intervention pour ajouter des travaux devenus prioritaires ;

ATTENDU QUE les modifications proposées ont été préparées par la firme d'ingénieur BPR et déposées au MAMOT ;

ATTENDU QUE le 17 juin 2014, le MAMOT a donné son accord pour ajouter ces travaux prioritaires ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Bruce Wallace, appuyé par monsieur Marc Boiteau, tous deux conseillers, et unanimement résolu que Ville de Lac-Delage accepte l'addenda au Plan d'intervention tel que déposé par la firme BPR et autorisé par le MAMOT le 17 juin 2014.

11-14-06 Programme d'infrastructures Québec-Municipalités volet 1.5  
Demande de subvention

Résolution 2014-070 ATTENDU que Ville de Lac-Delage désire déposer une demande d'aide financière dans le cadre du volet 1.5 du programme PIQM ;

ATTENDU que le plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable et d'égout a été révisé et accepté par le MAMOT ;

ATTENDU les travaux présentés respectent les critères d'admissibilité indiqués dans le Guide sur le Programme d'infrastructures Québec-Municipalités ;

ATTENDU que le projet proposé est autorisé par le conseil et la municipalité s'engage à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continus du projet ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Marc Boiteau, appuyé par monsieur Alexandre Morin, tous deux conseillers, et unanimement résolu d'autoriser madame Guylaine Thibault, directrice générale, à déposer, pour et au nom de Ville de Lac-Delage, la demande d'aide financière PIQM-volet 1.5.

Résolution 2014-071 ATTENDU que Ville de Lac-Delage désire donner le mandat pour la préparation de la demande d'aide financière dans le cadre du programme PIQM - volet 1.5;

ATTENDU QU'il est aussi nécessaire d'établir la liste des travaux ponctuels pouvant être réalisés en régie interne;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Bruce Wallace, appuyé par monsieur Marc Boiteau, tous deux conseillers, et unanimement résolu

QU'un mandat soit accordé à monsieur Rudy Bédard, ingénieur, pour préparer la demande d'aide financière PIQM - volet 1.5 et la liste des travaux ponctuels à réaliser sur le réseau d'égouts;

QUE le coût pour ce mandat soit facturé à tarif horaire mais sans excéder une enveloppe budgétaire de 3 000 \$.

11-14-07 Varia

Rien n'est discuté à ce point.

11-14-08 Période de questions

L'ordre du jour étant épuisé, monsieur Guy Rochette, maire suppléant, propose de répondre aux questions des citoyens présents.

Résolution 2014-072 Il est proposé par madame Mélanie-Anne Bousquet, conseillère, appuyée par monsieur Marc Boiteau, conseiller, et unanimement résolu de lever la présente assemblée.

---

Guy Rochette, maire suppléant

---

Guylaine Thibault, secrétaire-trésorière